

Lettre de présentation

L'EPL « Les Alpilles » regroupe plusieurs centres de formation : lycée, centre de formation d'apprentis et centre de formation continue pour adultes. Il forme aujourd'hui plus de 300 apprenants chaque année.

Depuis plus de 50 ans cet établissement s'attache à inscrire ses activités sous le signe de la professionnalisation, de la performance technique afin de former des collaborateurs qui répondent aux exigences des secteurs professionnels de l'aménagement paysager, de la « nature », des services aux personnes et de la vente.

Notre mission est de former des apprenants en les préparant aux nouveaux métiers et aux nouveaux besoins qui sont en constante évolution dans les entreprises et ainsi leur faciliter le passage dans la vie active.

Nous relevons chaque année des défis de plus en plus variés :

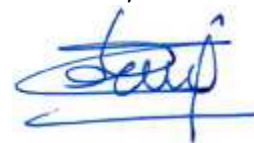
- Proposer un accompagnement personnalisé des jeunes en prenant en compte leurs aspirations et leurs compétences
- Participer à des projets en lien avec notre territoire : protection de l'environnement, embellissement de nos villes et villages, service et animation auprès des personnes, qualité de notre alimentation
- Faire évoluer nos techniques pédagogiques en les adaptant aux nouvelles technologies toujours en développement. Ainsi cette année nous avons réalisé des investissements autant humains que matériels afin de mieux former nos apprenants.

Grâce à votre contribution, nous pourrions poursuivre et intensifier notre politique d'investissement pédagogique. C'est dans cette perspective que je sollicite votre précieux soutien au titre de la taxe d'apprentissage. Le versement de cette taxe ne constitue pas une dépense supplémentaire pour votre entreprise mais est une modalité prévue par la loi pour s'acquitter d'un impôt en finançant l'établissement de votre choix.

En versant cette taxe d'apprentissage à l'EPL « Les Alpilles », vous vous acquittez de cette imposition en nous permettant de continuer à acquérir des moyens d'enseignements plus performants. Vous nous apportez un soutien indispensable à sa pérennité et au développement de ses missions. Cette aide concrétise un engagement mutuel au service d'une ambition commune : la réussite des apprenants, vos futurs collaborateurs.

Je vous remercie pour votre soutien et votre confiance et vous prie de recevoir, mes salutations distinguées.

La Directrice, B. CERANI



« Investissez dans la formation de vos futurs salariés »

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage

Votre versement doit être effectué avant le 28 février 2019 par l'intermédiaire de votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA). Votre versement se fait en 4 étapes simples :

<p><i>HORS QUOTA</i></p> <p><i>(Catégorie A)</i></p> <p><i>Lycée Agricole « Les Alpilles »</i> <i>Avenue Edouard Herriot</i> <i>13210 Saint-Rémy de Provence</i> <i>Code UAI : 0131715U</i></p>	<p><i>QUOTA</i></p> <p><i>CFA Régional Agricole Public PACA</i> <i>UFA de Saint Rémy de Provence</i> <i>BP 800049</i> <i>06601 Antibes Cedex</i> <i>Code UAI : 0133198F</i></p>
---	---

- 1- **Choisissez l'OCTA** par lequel vous souhaitez effectuer votre versement.
- 2- **Prenez connaissance de nos habilitations**
Le lycée agricole « Les Alpilles » est habilité pour recevoir la partie « Hors Quota » en catégorie A.
Le CFA est habilité pour recevoir la partie « Quota »
- 3- **Affectez votre taxe d'apprentissage**
Pour optimiser votre contribution à l'EPL, affectez la catégorie A « Hors Quota » au lycée Agricole Les Alpilles St Rémy de Provence et la partie « Quota » à l'UFA de St Rémy de Provence
- 4- **Informez-nous !**
Pour nous permettre de vous remercier et d'ajuster nos budgets, merci de nous retourner le formulaire joint.